tries nationales qui puissent exister dans un pays, une industrie plus importante que la fabrication des bouches à feu et des armes défensives. Nous devrions entreprendre la construction de bâtiments marchands, car nous payons aux navires étrangers qui transportent nos produits en Grande-Bretagne et dans d'au-tres pays, une grosse somme d'argent qu'il serait préférable de garder au Canada.

Ainsi que je l'ai fait ressortir, nous devrions commencer immédiatement à pourvoir à notre défense. Nos moyens de défense devraient consister en torpilleurs et en contre-torpilleurs qui, en cas de guerre, escorteraient jusqu'en Ângleterre nos bâtiments marchands et les mettraient à l'abri des attaques des croiseurs

de l'ennemi.

Et il ajoutait:

Je suppose que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Nous étions donc tous d'accord sur cette question; mon honorable ami de Simcoenord ne peut rendre un plus grand service au pays qu'en convertissant ses amis po-litiques au sentiment qu'il exprimait lui-

même au mois de mars 1909.

Monsieur l'Orateur, l'honorable représen-tant d'Assiniboïa (M. Turriff) vous a remis une proposition d'amendement sur la motion tendant à la 2e lecture du bill. effet, cette proposition dit que, avant que ce projet de loi soit lu une se-conde fois, le Gouvernement devra faire une répartition des sièges électoraux basée sur les rapports du dernier dénombrement, pour soumettre la question au verdict des électeurs de ce pays. Dans les discours que mon honorable ami d'Assiniboïa et que l'honorable député de Welland (M. German) ont prononcé à l'appui de ce projet d'amendement, ils ont établi une cause qu'on ne peut attaquer, une cause à ce point évident que je ne crois pas qu'il puisse se trouver un seul membre de la droite qui ose entreprendre de la démolir tant soit peu. Ils ont soumis à la Cham-bre, à l'appui de ce projet d'amendement, des chiffres qui indiquent qu'à l'heure qu'il est la représentation de l'est est excessive, tandis que celle de l'ouest est insuffisante.

Autrement dit, les états qu'ils ont sou-mis établissent qu'aujourd'hui l'est du Canada compte cinq représentants contre un que l'Ouest s'est donné et, en outre, que, si l'on opérait ce remaniement, l'est ne compterait plus que trois représentants aux Communes contre un qu'aurait l'Ouest. Certains membres de la droite diront peutêtre qu'il ne se présente pas d'occasion au Gouvernement de prendre l'attitude con-seillée dans ce projet d'amendement, pour la raison que, lorsqu'il a soumis au pays sa politique navale, l'ancien Gouvernement n'a pas fait d'élections générales. L'honorable représentant de Welland a refuté ce point avec avantage, en démontrant que nous, en notre qualité de représentants du peuple, étions tous unis sur cette question en ce'

temps-là et qu'il n'y avait aucune nécessité de soumettre celle-ci au verdict des électeurs, puisqu'il n'existait pas de divergence d'opinion. Un autre détail qui accentue encore la différence qui distingue l'attitude tenue par l'ancienne administration de celle que prennent aujourd'hui les ministres que nous avons, c'est que nous avons proposé la création d'une marine de guerre dont le coût devait être acquitté par notre excédent de recettes. Le Gouvernement se propose de payer ces \$35,000,000 à même le capital. Voilà, si je ne me trompe, une différence d'importance vitale entre les deux politiques; voilà ce qui fournit un autre motif de consulter les électeurs du pays.

Cependant, il y a des raisons encore plus fortes; je les trouve dans les promesses faites par le très honorable premier ministre au cours de son voyage dans l'Ouest pendant l'été de 1911. Lors de cette visite à l'Ouest, mon honorable ami a parlé à quarante endroits différents. Les producteurs de grain et les associations de cultivateurs unis ont profité de son passage pour lui remettre, chaque fois que l'occasion leur était offerte de le faire, des mémoires qui tous réclamaient la même fin. Chacun de ces mémoires contenait un paragraphe qui demandait que le Gouvernement opérât le remaniement de la carte électorale du pays, avant de décréter les élections générales; chaque fois mon très honorable ami a manifesté sa haute approbation de cette requête.

Ecoutons ce qu'il a dit à un certain en-droit. Le "Free Press" de Winnipeg, dans son édition du 21 juin 1911 contient le compte rendu d'une visite de mon très honorable ami à Brandon. Il publie au long le mémoire que les producteurs de grain lui présentèrent en cette circonstance. Dans cet écrit on relève cette phrase:

Faire des élections avant l'adoption d'un projet de loi relatif au remaniement de la carte électorale serait commettre une injus-tice flagrante envers les provinces des prairies de l'ouest du Canada.

Le premier ministre, alors chef de la gau-che, a répondu en termes précis à cette requête, s'il faut en croire cette note du "Free Press", de Winnipeg:

Personne ne regretterait plus que lui de voir le Gouvernement faire des élections avant que la Chambre n'eût adopté un projet de loi rela-tif au remaniement des divisions électorales. L'Ouest avait droit de compter un plus grand

nombre de représentants.

M. Borden a dit qu'il avait lui-même donné à entendre au premier ministre qu'il devrait se hâter de faire exécuter le dénombrement de la population, afin que l'Ouest obtint l'aug-mentation de représentation à laquelle il aurait droit, avant que le peuple ne fût consulté sur la grande question de la réciprocité.

Parlant à Maple-Creek, le 23 juin 1911, le très honorable premier ministre aurait dit